

## CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2021-2

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Edouard LEROY

Inspecteur de l'éducation, du sport et de la recherche

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan quantitatif du concours et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

En préambule, il importe de rappeler que cette session d'automne 2021 s'est déroulée, comme les trois précédentes sessions, dans un contexte sanitaire particulier en raison de l'épidémie mondiale de COVID 19. Les épreuves écrites et orales ont été organisées dans le respect de consignes sanitaires nationales, notamment le port du masque obligatoire pendant l'épreuve orale par les membres du jury et par les candidats.

Le président et l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, son directeur, M. Jean-Louis DONZ, sa secrétaire générale, Mme Muriel BECAVIN, et, plus particulièrement, le service concours, Mme Karine CHARRIER, responsable, et Mme Maria OUARY. Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui ont accueilli les candidats et les ont accompagnés lors des épreuves écrites et orales. L'organisation de l'IRA a été irréprochable : pour garantir une bonne protection contre les risques sanitaires et mettre jury et candidats dans les meilleures conditions possibles.

Le président remercie tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

#### **1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES**

Pour cette session 2021-2, le nombre de postes ouverts est supérieur à hauteur de 10 postes à celui de la session 2021-1. Les postes se décomposent ainsi :

- Concours externe : 44 (contre 39 postes la session précédente)
- Concours interne : 34 (contre 30 postes la session précédente)
- 3<sup>ème</sup> concours : 9 (contre 8 postes la session précédente)

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été moins nombreux cette session : 575 présents au total pour les trois concours au lieu de 722 lors de la session de printemps 2021, et 796 lors de la session d'automne 2020.

Le taux de présence moyen est de 42,7 %.

- Pour le concours externe : 40,6% de présents contre 40,9% pour la session 2021-1
- Pour le concours interne : 46,7% de présents contre 50,2% pour la session 2021-1
- Pour le 3<sup>ème</sup> concours : 37,4% de présents contre 31,9% pour la session 2021-1

La barre d'admissibilité a été fixée à 10,9 pour le concours externe (11,34 pour la session précédente), à 9,48 pour le concours interne (8,14 précédemment) et à 9,04 pour le 3<sup>ème</sup> concours (7,70 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 37,6%, 36,2% et 47,1%.

115 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 85 candidats au concours interne et 16 candidats au 3<sup>ème</sup> concours.

Lors de la réunion d'admission, la totalité des postes a été pourvue pour les trois concours, avec une liste complémentaire établie pour chaque concours (à hauteur de 7 pour le concours externe, 5 pour le concours interne, 1 pour le 3<sup>ème</sup> concours).

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 7 pour le concours externe
- 6,9 pour le concours interne
- 3,8 pour le 3<sup>ème</sup> concours.

La barre d'admission a été fixée à 12,52 pour le concours externe (13,42 pour la session précédente), à 11,56 pour le concours interne (10,92 précédemment) et à 11,83 pour le 3<sup>ème</sup> concours (10,80 précédemment).

Deux visioconférences ont été programmées en lien avec les Préfectures des régions et territoires ultra-marins de Guadeloupe et de Martinique. Les entretiens se sont déroulés en présence du président de jury, garant du bon déroulement. Cinq candidates ultra-marines ont fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- Un suivi par le président de jury et des échanges avec les correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites entre le 30 octobre et le 28 novembre ;
- La réunion d'admissibilité le 2 décembre 2021 en visioconférence en présence de l'ensemble du jury, du directeur, de la secrétaire générale et de la responsable du service concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 6 janvier 2022, suivie d'une réunion de préparation des entretiens.
- Des points quotidiens menés par le président de jury avec les sous-jurys tout au long des épreuves orales.

La réunion d'admission a eu lieu le 20 janvier 2022.

Le président du jury a assisté, en tant qu'observateur des examinateurs, à une dizaine d'entretiens en plus des visioconférences, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation des sous-jurys.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

## 2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites sont communes à tous les IRA, les sujets sont déterminés par les présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

### 2.1 - Première épreuve : cas pratique

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

*« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.*

*La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »*

La liste des thèmes, pour la session d'automne 2021, fixée par arrêté du 24 juin 2020, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de cohésion des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- L'évolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique
- Le système éducatif, du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury, sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique, onglet Score, les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Au total, 1 rupture d'anonymat a été prononcée pour le concours interne. **Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doit figurer sur la copie.** La rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.

La technique de la note sur dossier, laquelle s'apparente l'exercice du cas pratique, nécessite un entraînement rigoureux pour être correctement maîtrisée. Les principaux défauts observés ont été : paraphrase de textes figurant dans le dossier, absence de propositions et de conclusion opérationnelles, manque d'attention pour les annexes, qui sont souvent trop brèves et avec un contenu limité. Les candidats doivent impérativement gérer leur temps afin de produire des annexes de qualité qui constituent un attendu de la commande figurant dans l'énoncé. Le choix du type d'annexe est stratégique, il doit correspondre aux capacités du candidat et au temps qu'il peut accorder à sa rédaction. La note doit répondre à l'ensemble des demandes précises de la commande.

Les candidats doivent soigner la forme : la note administrative n'est pas une composition, elle ne doit pas être rédigée avec un style littéraire. Néanmoins, le jury a constaté, comme pour les sessions précédentes, un nombre significatif de copies faibles sur l'orthographe et la syntaxe, ce qui a été sanctionné. La présentation et l'écriture doivent être soignées : des copies difficiles à lire sont inévitablement pénalisées. Il est rappelé que l'utilisation de couleurs, notamment, dans les annexes, n'est pas autorisée.

## **2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples**

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse : .....+ 1 point
- Mauvaise réponse : ...- 0,5 point
- Absence de réponse : ..... 0 point

Cette épreuve mérite d'être préparée avec grand soin, compte tenu de sa très grande sélectivité. Il s'agit d'une épreuve de connaissances qui doit avantager les candidats qui ont préparé cette épreuve. Il est déconseillé de faire l'impasse sur certaines matières car les points perdus se rattrapent difficilement et les lauréats des concours auront peu de temps pour mettre à niveau leurs connaissances au cours de la formation.

L'évolution du barème pour les mauvaises réponses a été tout à fait satisfaisante, elle a permis une amélioration significative des notes des candidats, en plus de la limitation du nombre de notes éliminatoires.

Il est vivement conseillé de se référer aux annales des sessions précédentes, qui sont disponibles, et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM.

## **3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY**

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu des attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'utilisateur, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) rédigée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3<sup>ème</sup> concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle, et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats ont ainsi la possibilité de présenter au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, **le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle**. Les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Les éléments portés par les candidats sur ces documents, les environnements cités, les capacités, aptitudes et connaissances revendiquées, constituent des domaines naturels d'interrogation du jury lors de l'épreuve orale. Ils doivent en conséquence être rédigés avec une très grande attention.

Pour les trois concours, le niveau des candidats a été jugé bon voire très bon. Les trois concours sont sélectifs ce qui a conduit le jury à retenir des listes complémentaires significatives. En revanche, quand certains candidats n'ont pas présenté de projet professionnel, ou n'ont pas été en mesure de répondre aux questions leur permettant de présenter leurs analyses et leurs compétences, l'épreuve orale a été notée avec une note très basse, voire éliminatoire.

L'évolution de la durée de la formation à l'IRA et des conditions d'accueil au sein des administrations employeuses a conduit le jury à interroger les candidats quant à leur capacité à être en mesure d'évoluer, de progresser vers les fonctions d'attachés d'administration de l'État.

De façon générale, la présentation est bien préparée, avec un respect des 5 minutes, et une expression orale dans l'ensemble claire.

### **3.1 - Observations et analyse : Concours externe**

Certains candidats peinent à se positionner, à donner leur avis alors même qu'ils sont invités à le faire par le jury. Sans doute ont-ils retenu de leur préparation qu'il fallait rester neutre, mais il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Un candidat en capacité de donner un avis construit et cohérent démontre au travers de son argumentaire sa capacité d'analyse et sa capacité à participer activement à un processus d'aide à la décision.

De manière générale, on constate que les candidats ont une bonne connaissance des univers proposés à la sortie des IRA et sont en capacité d'identifier les diverses fonctions susceptibles d'être confiées à un attaché. Les stages effectués dans leurs cursus universitaires, ou l'exercice de missions comme contractuels, leurs ont permis de rencontrer des attachés et de découvrir le service public. Cette démarche et ces parcours renforcent généralement les candidatures.

Globalement, les candidats ont démontré un très haut niveau de connaissances et pour beaucoup, une réelle motivation pour la sphère publique. Ils étaient également nombreux portés par un projet professionnel réfléchi et un engagement affirmé. Certains ont manifesté une réelle capacité à établir un échange avec le jury et à développer des argumentaires structurés et approfondis. Beaucoup nous ont fait partager leurs réflexions sur des sujets d'actualité administrative avec une aisance et une précision parfois remarquable.

### **3.2 - Observations et analyse : Concours interne**

Il a été noté une bonne préparation concernant l'élargissement des connaissances des candidats sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'Etat ainsi que sur l'environnement administratif dans lequel elles sont mises en œuvre.

Le questionnement met en lumière les points suivants :

- Il importe que le candidat maîtrise son domaine d'activité.
- Il est très important que le candidat fasse preuve d'une culture administrative générale et élargie à d'autres domaines d'activité, essentiellement sur les services déconcentrés de l'Etat ou les grandes institutions administratives nationales (Cour des comptes, Conseil d'Etat, ...).
- Les mises en situation sont l'occasion d'affirmer un positionnement et des aptitudes correspondant aux attendus d'une fonction d'encadrement par rapport aux agents encadrés et aux objectifs du service public.
- Ne pas répondre à une ou deux questions n'est pas rédhibitoire pour l'appréciation générale.

Le jury a particulièrement insisté sur les mises en situation. Annoncées au départ, elles ont pu être proposées à plusieurs reprises dans un même entretien. Soit elles sont issues d'un rebond sur ce qu'indique le candidat ("je sais gérer une crise", renvoi à un exemple de crise), soit elles font l'objet d'un temps dédié, soit les deux. Les candidats ont donc tout intérêt à préparer, en dehors des questions de savoir, des mises en situations concrètes. Ils peuvent être invités à y réfléchir au regard de leur parcours, de ce qu'ils avancent dans leur dossier RAEP et doivent savoir que ce qu'ils mettront en avant oralement pourra conduire à ces mises en situation. Ceux qui, à cette occasion, sont capables de reformuler, situer la problématique, indiquer le niveau de complexité, répondre sous différents prismes (appuis possibles, sanctions, appel à la réglementation, limites dans la capacité à traiter efficacement le problème...) marquent favorablement le jury.

Enfin, le jury a estimé que les meilleurs candidats étaient ceux qui avaient bien appréhendé le rôle du cadre (de par l'observation de leurs propres N+1 ou N+2) et qui avaient développé une bonne hauteur de vue, tout en faisant preuve d'humilité.

### **3.3 - Observations et analyse : 3<sup>ème</sup> concours**

Les candidats du 3<sup>ème</sup> concours présentent une grande variété de profils assez atypiques. Le jury a pu y détecter de vraies personnalités qui apporteront, leurs compétences à l'Administration.

## **4 - CONCLUSION**

Conseils aux candidats :

- L'oral doit se préparer minutieusement en tenant compte des rapports de jury des années précédentes notamment. La gestion du stress est primordiale, des simulations d'entretien avant l'épreuve sont encouragées, voire recommandées. Le suivi des grands débats de l'actualité des politiques publiques et de ses enjeux est indispensable.

- L'investissement personnel dans la préparation doit être intense, sachant que celui-ci se remarque dès les premières minutes de l'entretien avec le jury.
- Le RAEP, outre le respect des règles qui précisent son contenu, comme la fiche de renseignement remplie par les candidats du concours externe, doivent susciter l'intérêt du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions sur la carrière et les motivations du candidat avec un dossier structuré et argumenté démontrant par là-même la motivation du candidat.
- La présentation du candidat : au-delà des présentations récitées, nombreuses sont malheureusement désincarnées, les candidats se tenant à l'exposé d'un parcours ou d'expériences sans en extirper des éléments de valorisation ou permettant d'argumenter leur motivation. Beaucoup s'en sont tenus avec une parfaite fidélité à la présentation figurant dans leurs fiches. Les candidats doivent se préparer à cet exercice de présentation en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de produire une synthèse chronologique de leurs parcours mais davantage l'opportunité d'exprimer leur personnalité et leurs motivations pour rejoindre l'IRA.
- Se renseigner sur les postes proposés à la sortie de l'IRA via internet, les collègues ou les contacts avec les agents en poste dans les administrations visées.
- Connaître les principaux droits et devoirs d'un fonctionnaire est un minimum demandé lorsqu'on souhaite occuper un poste de catégorie A...
- Les mises en situation : il faut également anticiper les situations concrètes auxquelles le candidat pourra être confronté dans le cadre de ses futures prérogatives. Il doit être conscient de ces possibles situations et les "travailler" de façon à y faire face efficacement le moment venu... Les responsabilités par rapport à leur hiérarchie, aux équipes encadrées, aux partenaires et dans l'exercice du service public doivent toutes être appréhendées par les candidats à leur juste niveau.
- Rappeler les règles essentielles pour l'entretien telles que saluer l'ensemble du jury et les regarder pendant l'entretien, respecter les temps impartis pour la présentation de 5 mn, répondre sans détours et ne pas chercher à développer une argumentation issue de sa propre expérience sans rapport avec la question posée, rester humble et "humain"...

Le jury conseille vivement aux candidats de prendre en compte avec attention les recommandations du présent rapport et de veiller à se préparer de manière égale aux trois épreuves du concours

Les notes apportées par le jury, à l'épreuve orale notamment, ne représentent en aucun cas un jugement sur la personne du candidat mais sur la prestation réalisée lors des épreuves du concours. Un travail assidu, la persévérance et l'entraînement donnent toujours des résultats et peuvent permettre à un candidat non retenu d'être reçu lors d'une future candidature.

**Pour le jury,**

**Le président,**

**Edouard LEROY**

## ANNEXE

## TABLEAUX STATISTIQUES

## Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2021-1			2021-2		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	39	30	8	44	34	9
Inscrits	1068	500	116	<b>794</b>	<b>503</b>	<b>91</b>

## Résultats de l'admissibilité 2021-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	306	235	34
Admissibles	<b>115</b>	<b>85</b>	<b>16</b>
Barre d'admissibilité sur 20	10,90	9,48	9,04
% admissibles	37,60 %	36,20 %	47,10 %
Moyenne du 1 <sup>er</sup> admissible sur 20	15,98	15,07	15,69
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 17,30 QCM : 16,75	Cas pratique : 17,43 QCM : 15	Cas pratique : 16,50 QCM : 13,67

## Résultats de l'admission 2021-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	115	85	16
Présents oral	<b>101</b>	<b>78</b>	<b>14</b>
Barre d'admission	12,53	11,57	11,83
% admis	43,60 %	43,60 %	64,30 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	19,59	18,65	17
Moyenne du 1 <sup>er</sup> admis (épreuves écrites + orales)	16,48	15,69	15,09
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	7	5	1